

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 octobre 2014

Le Président rappelle les décisions prises lors de la séance précédente, puis expose les sujets à l'ordre du jour, à savoir :

Assiette et destination des coupes 2015

Le conseil municipal décide de demander l'assiette des coupes de l'exercice 2015 dans la parcelle 24 IE, 25 IE et 19R de la forêt communale ainsi que la vente sur pied, par les soins de l'ONF, en bloc, des produits de ces parcelles.

OBJET : Contrat groupe d'assurance statutaire Avenant 1 : augmentation du taux

Dans le cadre du contrat de groupe d'assurance statutaire auprès de SOFAXIS/CNP Assurances, et suite à l'accroissement des absences pour raison de santé, la compagnie d'assurances propose une augmentation du taux de cotisations pour les agents CNRACL passant de 6,70 % à 7,70 % à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Le conseil municipal adopte cette proposition et autorise le maire à signer l'avenant à venir avec la CNP Assurances.

OBJET : Tarifs communaux

Après examen, le conseil municipal adopte les nouveaux tarifs communaux applicables à compter du 1^{er} novembre 2014 (coût de l'heure de travail en régie, location camion et chauffeur, tarifs cimetière).

Fermeture/ouverture de poste :

Suite à un départ en retraite, le conseil municipal décide de fermer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2014.

Il décide également d'ouvrir un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à compter du 1^{er} décembre 2014.

Compteurs communicants Gaz de GRDF :

GrDF modernise le réseau avec l'installation des compteurs gaz communicants.

Le maire indique que, depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs de gaz s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage, d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations, de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels. Ces progrès technologiques offrent de nouvelles possibilités pour mieux suivre la consommation des clients et rapatrier leurs index de consommation.

Il précise que les travaux de la commission de régulation de l'énergie et de GrDF ont conduit à la conclusion qu'une solution technique performante, à un coût acceptable par la communauté, fiable dans le temps et répondant aux besoins de l'ensemble des parties prenantes, pouvait être conçue.

La commune soutient ce projet d'efficacité énergétique en acceptant d'héberger des concentrateurs sur les points hauts. La répartition et le nombre de concentrateurs dépendront du relief et de la densité urbaine.

Le conseil municipal adopte cette proposition et approuve le projet de la convention à intervenir avec la société GrDF.

Rapport annuel d'activité 2013 de la CAV :

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité annuel 2013 et du compte administratif de la CAV.

Pouvoirs délégués :

Le maire informe le conseil municipal d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme, à laquelle il n'a pas été fait d'objection.

Vu, pour être affiché à la porte de la Mairie, le 3 novembre 2014 par Nous, Alain BOUDOT, Maire de NAVENNE, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A NAVENNE

Le Maire

A. BOUDOT

